



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000626

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Circuits pédestres et VTT : modification du plan de financement

Circuits pédestres et VTT : modification du plan de financement

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007	Montant BP 2007 : 156 240 €
Imputation : 2181-95	Montant de l'opération : 156 240 €
	Solde après cette opération : 0 €

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des itinéraires pédestres et VTT du Grand Besançon, ce rapport propose de :

- faire un point général d'avancement du projet ;
- valider une modification du plan de financement, à savoir solliciter une subvention non plus de la part de l'Union Européenne au titre du FEDER comme prévu initialement, mais de la part de l'Etat au titre du FNADT pour un montant inchangé par rapport à la délibération du 12 octobre 2007.

Par délibération en Conseil Communautaire du 10 février 2006, le schéma de circuits pédestres et VTT du Grand Besançon a été validé.

Par délibération en Conseil Communautaire du 12 octobre 2007, les itinéraires inscrits au schéma, à l'exception de ceux des collines de Besançon et du Marais de Saône, ont été déclarés d'intérêt communautaire. Le plan de financement a été également validé à cette occasion, permettant de solliciter les subventions de la part du Conseil Général du Doubs au titre du PDIPR et de l'Europe au titre du FEDER.

L'objet de ce rapport est de présenter un point d'avancement et de valider la modification du plan de financement.

Concernant le plan de financement, il s'agit en effet de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT, en lieu et place de la subvention sollicitée au départ auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER.

I. Avancement

L'opération consiste à mettre en place un réseau d'environ 1000 km d'itinéraires pédestres et VTT sur l'ensemble des communes du Grand Besançon, sous la forme d'un maillage de boucles et de liaisons.

Les marchés passés pour la réalisation de l'opération favorisent la qualification et l'insertion professionnelles ainsi que le respect de l'environnement.

Le déroulement des travaux d'aménagement se fera en concertation avec les communes via le référent que chacune a désigné (implantation des panneaux de départ, suivi du chantier...). Le maître d'oeuvre de l'opération pour le Grand Besançon est l'Office National des Forêts.

Au niveau du foncier, des conventions ont été signées entre le Grand Besançon et les 59 communes afin de répartir les compétences de chacun en matière de circuits pédestres et VTT, notamment en ce qui concerne l'entretien futur des itinéraires. Une dizaine de communes n'ont à ce jour pas encore retourné leur convention au Grand Besançon.

Par ailleurs, des conventions spécifiques sont signées avec les propriétaires privés dont les terrains sont traversés par un circuit pédestre ou VTT. Ce travail d'identification du parcellaire et d'étude cadastrale est mené par l'Agence Foncière du Doubs pour le compte de la CAGB. A ce jour, l'identification a été effectuée sur les secteurs Est et Plateau et environ 300 comptes de propriétés privées ont été recensés. Une partie d'entre eux a été consultée et a donné son accord pour le passage des sentiers de randonnée.

Lorsqu'un propriétaire est en désaccord avec l'opération, le Grand Besançon doit, en concertation avec la commune, trouver un itinéraire alternatif. Le projet initial pourra ainsi subir ponctuellement des ajustements et les travaux d'aménagement ne pourront être réalisés que lorsque les questions foncières seront réglées.

Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel est établi sur la base d'une durée prévisionnelle de travaux par secteur, sous réserve d'obtenir toutes les autorisations de passage et d'aménagement nécessaires avec les propriétaires privés. Environ 1 an de travaux est nécessaire pour l'ensemble du territoire. Selon l'obtention des autorisations de passage et d'aménagement, les travaux pourront éventuellement être déclenchés sur 2 secteurs en même temps.

Secteurs	Délais d'exécution maximum	Planning prévisionnel (2008)
Est et Plateau – lots 1 et 2	3 mois	septembre - novembre
Besançon – lots 1 et 2	1 mois	décembre
Sud Ouest – lots 1 et 2	2 mois et demi	janvier - 15 mars
Ouest – lots 1 et 2	2 mois et demi	15 mars - mai
Nord – lots 1 et 2	2 mois	juin - juillet

II. Plan de financement

Dans le cadre du financement du projet d'aménagement des circuits pédestres et VTT, un dossier de demande de subvention FEDER au titre de l'axe 4 Montagnes du Jura a été déposé auprès de l'Union Européenne.

Or, suite à une rencontre avec le Commissariat au Massif en charge de la gestion des crédits FEDER, axe 4 Montagnes du Jura, il est proposé de réorienter notre demande de subvention sur des crédits Etat dans le cadre du FNADT. Le montant sollicité à ce titre reste inchangé et s'élève à 15 951 €.

La sollicitation auprès du CG25 reste par ailleurs valable.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	
Poste	Montant prévu (€ HT)
Mission de maîtrise d'oeuvre	12 258
↳ dont boucles FNADT	1608
Travaux	118 378
↳ dont boucles PDIPR	13560
↳ dont 1 boucle commune	1409
↳ dont boucles FNADT pédestre	23818
VTT	7239
TOTAL HT	130 636
TVA	25 604
TOTAL TTC	156 240

Recettes			
Financeurs	Programme	Montant prévu (€ HT)	Taux
CG25	PDIPR	7 484	6 %
Etat	FNADT	15 951	12 %
CAGB		107 201	82 %
TITAL HT		130 636	100 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement de l'opération,
- valide la modification apportée au plan de financement et sollicite en conséquence les subventions indiquées auprès de l'Etat et du Conseil Général du Doubs.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0


 Préfecture de la Région Franche-Comté
 Préfecture du Doubs
 Contrôle de légalité OCTCI
 Reçu le 28 OCT. 2008